Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261012-2026_71-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-71
Nomenclature: 8.9 – Culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Avenant n°1 à la convention de la Carte Culture Etudiante

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT).

Dijon Métropole soutient les acteurs de l'enseignement supérieur de son territory dans une dynamique d'attractivité avec un pôle de formation fort et varié qui confirme son rôle de métropole régionale d'envergure européenne. L'objectif est d'attirer les bacheliers et leur permettre de trouver un emploi intra-muros après leurs études. Depuis sa mise en place en 2004, le dispositif de la Carte culture participe de cette attractivité.
En contribuant à lever le frein financier dans l'accès aux événements culturels, la Carte culture est un outil d'inclusion dans la vie de la cité.

La convention conclue avec les communes signataires de la Métropole arrivant à échéance le 31 août 2026, Dijon Métropole propose, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention, d'en prolonger la durée d'une année universitaire par voie d'avenant.

Ainsi, l'avenant n° 1 modifie ainsi l'article 9 relatif à la durée de la convention et prévoit sa prolongation pour la période allant du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261012-2026_71-DE

L'objectif de la Carte culture étudiante est double :
– faciliter l'accès aux lieux et manifestations culturelles de la métropole, à travers une incitation tarifaire et un accompagnement pédagogique privilégié (spectacles, rencontres, débats, visites...),
– valoriser les politiques et actions culturelles des différents partenaires signataires de la convention par la mise en place d'une campagne de communication et d'information destinée à promouvoir les programmations culturelles de ces mêmes partenaires.

La ville de Saint-Apollinaire s'engage à proposer un tarif spécifique à 5,50 € (3,50 € pour le cinéma art et essai/ court métrage) aux détenteurs de la Carte culture étudiante, quand les tarifs pratiqués dans le cadre de sa programmation culturelle de l'année en cours sont supérieurs à ces seuils et ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les évènements accueillis dans les salles communales pour lesquels les tarifs sont décidés unilatéralement par le producteur ne sont pas concernés.
La ville de Saint-Apollinaire s'engage à traiter directement avec les associations culturelles de son territoire participant au dispositif Carte culture étudiante. La ville de Saint-Apollinaire se fera également le relais d'information du dispositif Carte culture étudiante auprès des publics concernés, notamment via les supports de communication fournis par Dijon Métropole. Elle transmettra, si elle le souhaite, à Dijon Métropole les supports de communication relatifs à sa programmation culturelle qu'elle souhaite voir valoriser dans le dispositif.

Le Conseil
Après en avoir délibéré, MANDATE :

- Monsieur le Maire Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au dispositif de la Carte Culture étudiante pour la période 1er septembre 2026 au 31 août 2027, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.
  La convention est annexée à la présente délibération.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 12 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT